



POLICE MUNICIPALE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE

CONCERNANT LE STATIONNEMENT  
DEVANT L'ENTRÉE DU CIAP DU PALAIS DES CONGRÈS  
LE JEUDI 30 MAI 2024  
DANS LE CADRE DE LA MANIFESTATION  
"LE RÊVE D'ICARE"

PL/CB  
APM 24/1090

Le Maire de la Ville de ROYAN,

Vu les articles L. 2122-28, L.2213-1 à L. 2213-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté ASG N°20.1304a en date du 6 juillet 2020, portant délégation de signature à Monsieur Philippe CUSSAC, Cinquième Adjoint,

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du Code Pénal,

Vu les articles L.411-1, R.110-1, R.411-8, R.411-25, R.417-10 et suivants du Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8<sup>ème</sup> partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992,

Vu la demande présentée Monsieur André MONGRAND, Président du Rêve d'Icare, en date du 23 mai 2024,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens, dans le cadre de la manifestation « Le Rêve d'Icare »,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'arrêt et le stationnement seront interdits sur quatre places de parking, devant l'entrée du CIAP du Palais des Congrès, dans le cadre de la manifestation « Le Rêve d'Icare », pour 1 bus et 1 Master, le jeudi 30 mai 2024, de 14h00 à 24h00

- Ces emplacements seront réservés pour 1 bus et 1 Master de la musique de l'Armée de l'Air.

ARTICLE 2 : La signalisation et le barriérage seront mis en place par les services techniques de la ville.

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction aux présentes dispositions sera poursuivi conformément aux textes et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police et tous Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 29 mai 2024



Fait à ROYAN, le 27 mai 2024,

Pour le Maire,  
Et par délégation  
Le Cinquième Adjoint,

Philippe CUSSAC